

218C0432
FR0000071904-FS0168

15 février 2018

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

TONNELLERIE FRANCOIS FRERES

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 15 février 2018, la société Intrinsic Value Investors (IVI) LLP¹ (4th Floor, Reading Bridge House, Georges Street, Reading, RG1 8LS, Royaume-Uni), agissant pour le compte de clients dans le cadre d'un mandat de gestion, a déclaré avoir franchi en baisse, le 14 février 2018, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société TONNELLERIE FRANCOIS FRERES et détenir, pour le compte desdits clients, 1 064 604 actions TONNELLERIE FRANCOIS FRERES représentant autant de droits de vote, soit 4,91% du capital et des droits de vote de cette société².

Ce franchissement de seuils résulte d'une cession d'actions TONNELLERIE FRANCOIS FRERES sur le marché.

¹ Contrôlée par MM. H.A. de Mol van Otterloo et J. Gould.

² Sur la base d'un capital composé de 21 680 000 actions représentant autant de droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.